



PREFET DES DEUX-SEVRES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**L'Inspecteur de l'Environnement,
à**

**Pôle de la Protection des Populations
Mission Environnement Biologique**

30 rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT Cedex
Tel : 05.49.17.27.00
Fax : 05.49.17.27.96
Courriel : ddcspp-envi@deux-sevres.gouv.fr
Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi : 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres
Direction du Développement Local
et des Relations avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
BP 70000
79099 NIORT Cedex 9

Niort, le 17 juillet 2015

Objet : Projet d'extension d'un élevage de vaches laitières
GAEC LA FERRANDIERE – COURS

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

**sans présentation au conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires
et technologiques**

Conformément à l'article R.512-46-16 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres a transmis, par bordereau du 5 janvier 2015, au service chargé de l'inspection des installations classées de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, les avis des conseils municipaux et les observations du public, dans le cadre de la demande d'enregistrement, déposée le 23 décembre 2014 par le GAEC LA FERRANDIERE, ayant pour l'objet l'extension d'un élevage de vaches laitières sur la commune de COURS.

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1.1 - Le demandeur

Raison sociale : **GAEC LA FERRANDIERE**

Siège social : La Ferrandière à COURS

Adresse du site : idem

Statut juridique : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)

Nom et qualité du demandeur : Mr Didier BRECHOIRE, Mme Bernadette BRECHOIRE et Mr Francis BRECHOIRE, associés exploitants gérants du **GAEC LA FERRANDIERE**.

Interlocuteur pour le dossier : M. Jean Michel CHRETIEN, conseiller environnement et bâtiment au CER à MELLE

1.2 - L'historique du site

En janvier 2007, la **SCL FERME ALLIANCE** a été créée suite au regroupement de deux élevages laitiers sur un seul site (**EARL LA COTELIERE** et **GAEC LA FERRANDIERE**).

Au 1^{er} avril 2015, la **SCL FERME ALLIANCE** est dissoute. L'exploitation de vaches laitières est transférée vers le **GAEC LA FERRANDIERE** et l'exploitation de bovins viandes est complètement abandonnée.

1.3 - Liste des principaux actes administratifs délivrés antérieurement

SCL FERME ALLIANCE

Types d'actes	Numéro	Date	Observations
Récépissé de déclaration	6 615	11/10/2007	Effectif de 95 vaches laitières
Récépissé de transfert	8 013	22/04/2015	Effectif de 95 vaches laitières Transfert de nom de la SCL FERME ALLIANCE vers le GAEC LA FERRANDIERE

GAEC LA FERRANDIERE

Types d'actes	Numéro	Date	Observations
Récépissé de déclaration	4 888	01/09/1998	Effectif de 150 bovins à l'engrais
Récépissé de transfert	8 013	22/04/2015	Effectif de 95 vaches laitières Transfert de nom de la SCL FERME ALLIANCE vers le GAEC LA FERRANDIERE
Prise d'acte	D 8 014	23 /04/ 2015	Abandon définitif de l'exploitation de 150 bovins à l'engrais

2 - OBJET DE LA DEMANDE

2.1- Le projet

Le **GAEC LA FERRANDIERE** souhaite augmenter son cheptel de vaches laitières. Pour ce faire, les exploitants envisagent la construction d'un nouveau bâtiment qui permettra de loger au maximum 199 vaches laitières sur l'ensemble du site.

2.2 - Le site d'implantation

Les installations actuelles sont implantées au lieu dit La Ferrandière sur la commune de COURS.

Commune	Parcelle cadastrale	Lieu-dit
COURS	Feuille 000 D1, parcelles 436, 438, 441, 443, 445 et 324	La Ferrandière

2.3 - Usage futur proposé

Le projet de construction d'un bâtiment agricole de stabulation libre de 2 675 m² de plancher est prévu selon les données suivantes :

Commune	Parcelle cadastrale	Lieu-dit
COURS	Feuille 000 D1, parcelle 445 a/b/c de surface de 18 354 m ²	La Ferrandière

3 - INSTALLATIONS CLASSEES ET REGIME

Après projet, le **GAEC LA FERRANDIERE** relèvera du régime de l'enregistrement prévu à l'article L. 511-2 du code de l'environnement et les activités seront classées sous les rubriques listées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Alinéa	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Seuil de critère	Volume d'activité autorisé
2 101	1.b	E	Bovins (activité d'élevage, transit, vente, etc...), élevage de vaches laitières	de 151 à 200 animaux	199 vaches laitières

D = Déclaration, E = Enregistrement, A = Autorisation

4 - CONSULTATION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les conseils municipaux de COURS, CHAMPDENIERS, GERMOND-ROUVRE et SURIN ont été appelés à donner leur avis sur la présente demande d'enregistrement.

Le conseil municipal de COURS a donné à l'unanimité un avis favorable à ce projet.

Les autres conseils municipaux n'ont pas fait connaître leur avis dans le délai imparti conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement.

5 - OBSERVATIONS DU PUBLIC

La demande a été portée à la connaissance du public du 26 mai au 23 juin 2015 inclus.

Les avis au public par voie de presse ont été publiés dans deux journaux locaux, à savoir AGRI 79 et Le Courrier de l'Ouest (Edition des Deux Sèvres).

La demande a été mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Deux Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>).

Aucune observation n'a été portée au registre ou transmise par courriel.

6 - ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

6.1 - Justification de l'absence de basculement

Au vu des éléments de la recevabilité ainsi que du déroulement de la procédure, le projet déposé par le GAEC LA FERRANDIERE ne nécessite pas le basculement vers une procédure d'autorisation.

6.2 - Compatibilité avec la procédure d'enregistrement

6.2.1 – Examen de la conformité du projet

L'exploitant a justifié que son projet respecte l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013.

6.2.2 - Compatibilité avec l'affectation des sols

Le projet est compatible avec les documents d'urbanisme opposables au tiers.

6.2.3 - Compatibilité avec certains plans et programmes

L'exploitation, avec son parcellaire épandable, n'est pas concernée par les zones Natura 2000. Le projet ne relève d'aucun plan ou programme particulier.

6.2.4 - Modification sur les installations existantes

Aucune modification des installations existantes

6.2.5 - Analyse des avis et observations émis lors de la consultation

Le projet n'a reçu aucun avis défavorable.

6.3 - Aménagement sollicité par l'exploitant

Aucun aménagement n'a été sollicité par l'exploitant.

7 - CONCLUSION

Le **GAEC LA FERRANDIERE** a déposé une demande d'enregistrement pour la construction d'un bâtiment agricole de stabulation libre sur la commune de COURS.

La demande a été instruite conformément aux dispositions des articles R.512-46-8 à R.512-46-17 du code de l'environnement.

L'instruction a permis de déterminer que le projet répond à la réglementation applicable.

Le contexte ne nécessite pas l'adaptation des prescriptions applicables, à savoir celles de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques nos 2101-2 et 2102 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'inspection des installations classées propose à Monsieur le Préfet d'enregistrer le projet du demandeur. Un projet d'arrêté préfectoral d'enregistrement est joint au présent rapport, conformément à l'article R 512-46-19 du code de l'environnement.

Annexe

VUE AERIENNE



